

Stand du Comité Citoyen de la Transition, "la fête est dans le pré"

Bures, 22-23 juin 2024

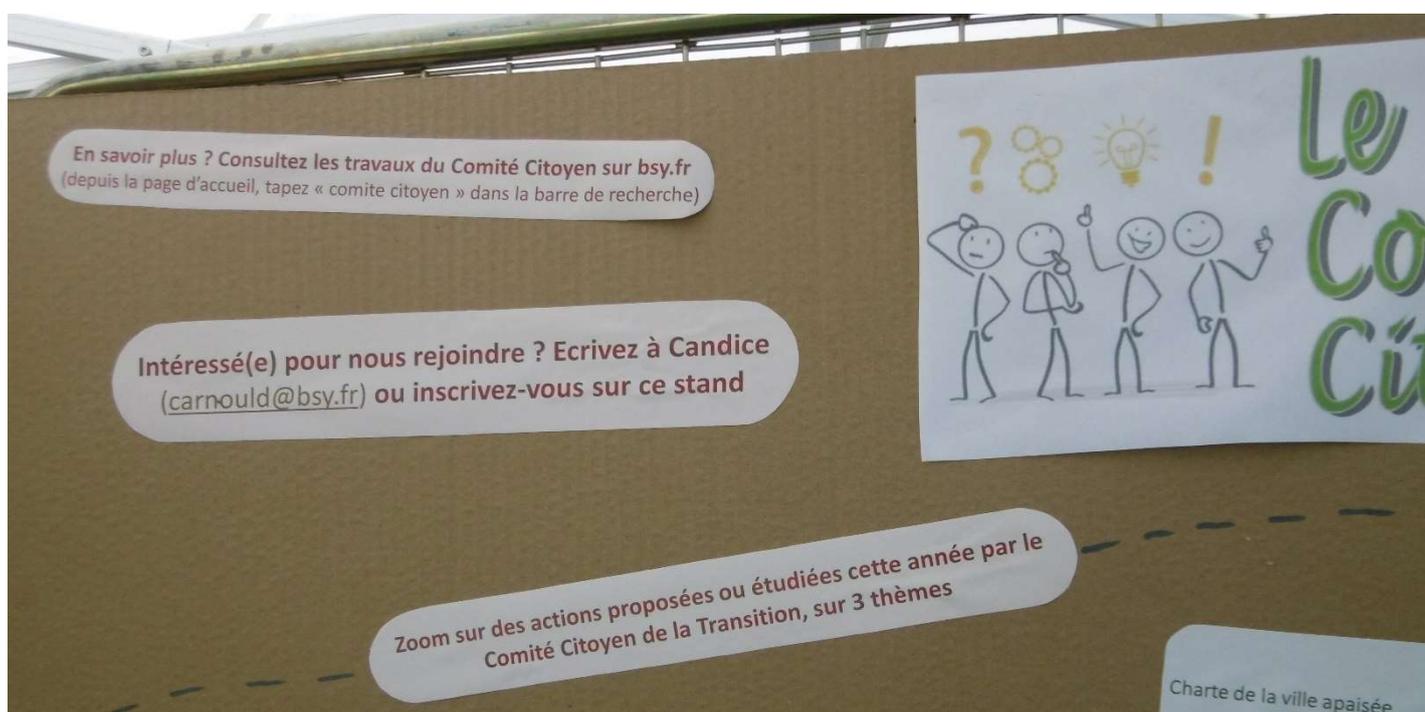
Vue d'ensemble des deux panneaux de présentation du Comité, sous le barnum (sur les supports en carton réutilisés chaque année depuis les Assises de la Transition de 2021...) :



Zoom sur la présentation générale du comité :



Zoom sur l'invitation à en savoir plus et à nous rejoindre :



Zoom sur les actions récentes « mobilité » :

Charte de la ville apaisée

Le Comité Citoyen est force de proposition pour favoriser les mobilités douces

- Et ce, au-delà des engagements déjà pris par la Ville (plan climat, plan vélo...)
- Bonne illustration : la « charte ville apaisée », qui sera signée par la Ville ce week-end des 22-23 juin 2024

VERS LA VILLE DE L'AVENIR

10 MESURES POUR DES VILLES APAISÉES ET DES QUARTIERS À VIVRE

Les centaines de la cartographe « Ville apaisée, quartiers à vivre » en signature, lancent une action nationale pour rendre et sécuriser les collectifs à maintenir et à améliorer la qualité de vie. Cette est destinée à être faite par un ensemble de recommandations et d'actions à mener en matière de transports collectifs pour rendre la ville attractive et faciliter les déplacements de tous.

Ces 10 mesures, adoptées dans un contexte d'accélération du changement climatique et de raréfaction des ressources, répondent à l'attente de nombreuses collectivités déjà engagées dans un processus de transition et aux aspirations des habitants.

- 01 | Rendre la ville accessible à ses habitants les plus vulnérables, enfants, seniors et personnes à mobilité réduite.
- 02 | Mettre la pratique de la marche, du vélo et l'usage des transports collectifs au centre de l'organisation de l'espace public.
- 03 | Encourager le développement des mobilités actives en portant une attention accrue à la qualité des aménagements réalisés au profit de tous les usagers de l'espace public.
- 04 | Soutenir, avec plus d'ambition, la réduction du nombre de véhicules motorisés et de leur vitesse avec l'adoption :
 - d'un cadre législatif et réglementaire pour les Zones à Trafic Limité,
 - d'une vitesse de référence de 30km/h en ville, le 50km/h couvrant l'essentiel, de façon à améliorer la sécurité, réduire les nuisances et la consommation d'énergie.
- 05 | Renforcer la place du végétal pour améliorer le bien-être en ville et lutter contre le réchauffement climatique.
- 06 | Connecter les quartiers sur des axes structurants à l'échelle de l'agglomération, en donnant la priorité aux transports collectifs, aux réseaux vélo à haut niveau de service et en organisant les continuités performantes sur les centres-villes.
- 07 | Préserver et développer les pôles de commerce et de services de proximité afin de lutter contre l'étalement urbain et développer la vie des quartiers.
- 08 | Favoriser l'appropriation de l'espace de l'agglomération des villes par les habitants en associant les représentants des usagers et les associations de protection de l'environnement à des instances de concertation.
- 09 | Améliorer la santé de toutes et tous en soutenant les pratiques des modes actifs et en réduisant l'ensemble des pollutions existantes (atmosphérique, sonore, lumineuse).
- 10 | Agir pour que les règles régissant les droits et les obligations de chacun dans l'espace public soient connues de tous et de toutes à l'aide d'un Code de la rue actualisé et de campagnes de communication.

CYTCM - FNAUT - FNE - FUB - RUE DE L'AVENIR

SE DEPLACER

COMMENT FAIRE POUR QUE CHACUN AIT SA PLACE EN VILLE ?

Cartographie des cheminements malins

- Le Comité Citoyen travaille sur une carte des « cheminements malins » de Bures
- Cartographie des impasses qui ont un débouché utilisable à vélo ou à pied
- Cartographie d'un réseau de « chemins malins » permettant de relier les principaux points de la Ville à pied, par des chemins ou rues agréables
- Communication à venir (et, à moyen terme, signalisation éventuelle)



Sensibilisation aux évolutions du code de la route

- Le Comité Citoyen travaille sur une sensibilisation aux évolutions du code de la route, pour faciliter la cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons
- Focus sur 9 évolutions du code qui sont en place à Bures. La zone de rencontre (20 km/h) et la ville à 30 km/h sont maintenant connues, mais d'autres le sont moins : sas vélo devant les feux tricolores, distance permise entre le vélo et le bord de la chaussée, pictogrammes vélo sur l'axe de la chaussée...
- Objectif : en faire un ou plusieurs articles dans le Buresois en automne-hiver 2024

DOUBLE-SENS CYCLABLE

A BURES

Dans une zone de rencontre, priorité aux cyclistes.

CEDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AU FEU ROUGE (CLPC)

A BURES

Préciser que lorsque les feux sont à rouge, les cyclistes doivent céder le passage aux piétons.

LA ZONE DE RENCONTRE

Dans une zone de rencontre, priorité aux piétons et aux cyclistes.

A BURES

- Rue des Bureois
- Rue de la Prairie
- Rue Georges Yvonneau

SAS VELO

A BURES

Devant les feux tricolores, la zone de rencontre, la zone de rencontre, la zone de rencontre.

TRAJECTOIRE AXIALE MATERIAUSE POUR LES CYCLES

A BURES

- Rue de la Prairie
- Rue D. Collin
- Rue de la Prairie (sens nord)